



South Africa Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2022

Résumé exécutif

L'Afrique du Sud compte deux secteurs de pêche commerciale ciblant le thon : le secteur de la pêche à la palangre des grands pélagiques et le secteur de la pêche à la canne au thon (canne à appâts). Ce dernier secteur cible principalement le thon (*Thunnus alalunga*) et, à un moindre degré, l'albacore (*Thunnus albacares*) et opère rarement dans la zone de compétence de la CTOI. Le secteur des grands palangriers pélagiques se compose de deux flottes aux histoires différentes : Les grands palangriers pélagiques battant pavillon sud-africain qui utilisaient traditionnellement des méthodes de ciblage de l'espadon (*Xiphias gladius*), et les navires battant pavillon japonais qui opèrent dans le cadre de joint-ventures et pêchent pour les détenteurs de droits sud-africains. En 2021, 16 palangriers étaient actifs dans la zone de compétence de la CTOI, soit un de plus qu'en 2020. L'effort a considérablement augmenté en 2021 (901 104) par rapport à 2020 (572 461), mais il est resté inférieur à celui de 2019 (1 355 677). L'année 2020 est donc considérée comme une année de faible effort. Les navires en coentreprise n'ont pas opéré dans les eaux sud-africaines en 2020 ou 2021, mais les navires battant pavillon sud-africain ont déployé un effort de pêche plus important en 2021. Par conséquent, les captures ont considérablement augmenté en 2021 pour toutes les espèces de thon. En revanche, les débarquements de requins ont considérablement diminué. Il n'y a pas eu d'effort de pêche à la ligne pour le thon dans la zone de compétence de l'océan Indien en 2021. Un total de 312 368 hameçons a été observé dans la zone de compétence de la CTOI en 2021, ce qui équivaut à une couverture d'observateurs de 35 %.